

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 145 (2000)
Heft: 4

Artikel: Un partenariat pour le XXIe siècle
Autor: Scherrer, Hans-Ulrich
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345986>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un partenariat pour le XXI^e siècle

Le Partenariat pour la paix (PPP) est né d'une initiative de l'OTAN lancée à Bruxelles, en janvier 1994, à l'occasion du sommet du Conseil de l'Atlantique Nord. Ce projet, qui s'inscrit dans une philosophie «à la carte» de dialogue, d'échange et de coopération entre Etats, a connu depuis lors un développement réjouissant.

■ **Cdt de corps Hans-Ulrich Scherrer¹**



A l'époque, le Département militaire fédéral et le Département fédéral des affaires étrangères avaient immédiatement salué cette entreprise, en appuyant sans réserves toutes mesures contribuant à renforcer la création d'une zone de stabilité basée sur des valeurs démocratiques communes. L'échec du projet de Casques bleus suisses, en juin de cette même année, ainsi que la tenue d'élections au Parlement, l'année suivante, ont certainement retardé le processus de décision, sans pour autant que notre pays n'ait manqué une phase de développement importante. C'est en automne 1996 que la Suisse

signe le document-cadre et dépose son document de présentation à Bruxelles, marquant ainsi son entrée dans le PPP.

Un effort de longue date

Cependant, 1996 ne marque pas – et de loin – le début de nos efforts au sein de la communauté internationale pour instaurer un monde plus stable et à l'abri de la guerre. Durant tout le XX^e siècle, nos forces armées ont contribué, dans ce domaine, à rendre la région Centre-Europe plus sûre, donnant à notre pays le caractère d'un partenaire neutre, prévisible, apte à défendre âprement son territoire et, de ce fait, garant de la sécurité des autres nations. Cette mission principale a été accompagnée de prestations diverses en faveur de la paix dans le monde par l'engagement de militaires, tant en Suisse qu'à l'étranger.

Nouvelle intensité

Les modalités de la participation suisse au PPP s'inscrivent dans la droite ligne de cette longue tradition. Si la neutralité demeure, dans le sens de la Convention de La Haye con-

cernant les droits et les devoirs des puissances et des personnes neutres en cas de guerre sur terre, la pierre d'angle de notre politique de sécurité en matière de défense militaire du territoire, ainsi que l'évolution du monde nous imposent de reconsidérer les orientations d'engagement de nos forces armées, afin de contribuer plus activement encore, de concert avec les autres nations, à réduire à la source les risques de crises et de conflits armés. Notre nouvelle politique de sécurité – la sécurité par la coopération – soutient résolument ce développement.

Dans les faits et sur les bases du Rapport 90 sur la politique de sécurité de la Suisse, notre armée a suivi pas à pas cette évolution en construisant de manière pragmatique les instruments nécessaires à ce développement. Les engagements se sont depuis lors multipliés, augmentant régulièrement, tant par leur nombre que par l'ampleur des moyens déployés. Ce sont aujourd'hui quelque 200 militaires qui, jour après jour, s'engagent personnellement pour transposer en actes concrets l'engagement solidaire de la Suisse à la résolution des conflits.

¹ Chef de l'Etat-major général.



Sans armement lourd, les militaires de la SWISSCOY doivent confier la protection de leurs chantiers CIMIC à d'autres neutres, les Autrichiens. (Photo: AFO).

Diversité des champs de coopération

Depuis le début de son engagement au sein du PPP, le programme de participation de la Suisse s'est concentré dans les domaines suivants :

- droit international humanitaire;
- coopération civile-militaire;
- recherche et sauvetage;
- contrôle de l'armement et désarmement;
- contrôle démocratique des forces armées;
- promotion d'une meilleure utilisation des technologies de l'information au profit du Partenariat;
- préparation et contribution aux opérations de promotion de la paix sous

mandat de l'ONU et de l'OSCE.

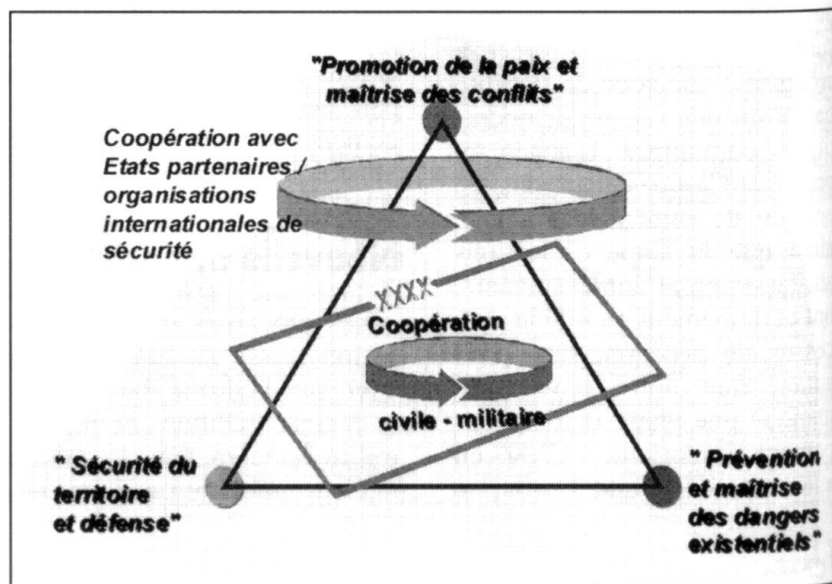
Ce dernier aspect a pris une importance toute particulière, depuis le mois de juillet de l'année dernière, avec l'intégration de la SWISSCOY au sein de la KFOR. Cet engagement-phare ne doit cependant pas éclipser l'importance de toutes les autres activités nécessaires au développement futur de notre capacité à coopérer avec d'autres forces armées (interopérabilité). Une telle aptitude ne s'acquiert qu'à long terme en réalisant de manière continue et coordonnée des projets de :

- Formation des cadres (langues, doctrine, rythme de conduite, procédures, communication, collaboration avec les autorités civiles et les organisations non-gouvernementales).
- Standardisation (logistique, maintenance, soutien, matériel, système de communication/commandement (C2), signes convention-

nels, vocabulaire technique/tactique).

- Certification (règles d'engagement, procédures d'engagement pour les troupes, c'est-à-dire *Fitness for Mission* ou test préalable à un engagement).
- Instruction (cours, stages, exercices d'état-major et/ou de troupes).

Un développement de notre capacité à coopérer avec d'autres forces armées est aujourd'hui déjà nécessaire. L'Armée XXI devra être capable de maîtriser encore mieux ces aspects afin d'offrir une réponse souple et adaptée aux intérêts nationaux en matière de gestion des crises ainsi que de promotion de la paix. Dans ce dernier domaine, le degré d'interopérabilité devra être aussi poussé que possible jusqu'à l'échelon tactique le plus bas. Une priorité générale sera portée, dans tous les cas, sur la formation en matière de langue (anglais) et de la compatibilité des systèmes de conduite. La Suisse a encore



beaucoup à apprendre dans ce domaine. Les expériences tirées d'engagements comme «ALBA» ou celui de la SWISSCOY sont nombreuses et variées; elles viendront se greffer directement sur le développement du projet «Armée XXI».

Si notre pays a beaucoup à apprendre, il a aussi beaucoup à donner. Les caractéristiques de notre armée et les aptitudes des militaires qui la composent sont des avantages déterminants pour appuyer efficacement le PPP. Nos militaires disposent en effet d'un important bagage, tant scolaire que professionnel; ils maîtrisent ainsi rapidement des systèmes complexes, parlent généralement plusieurs langues et sont habitués à travailler et à coopérer dans un environnement réunissant des personnes provenant d'horizons différents.

Ce sont justement ces aptitudes qui sont requises pour assurer une coopération efficace à l'intérieur du pays avec les divers organes civils. Dans ce sens, la capacité de coopération avec des forces armées étrangères constitue une plus-value réelle pour les missions de prévention et de maîtrise des dangers existentiels en Suisse. Elle renforce également, sous la forme d'un *bench-marking* à l'échelon international, la crédibilité et l'efficacité de nos forces armées pour assurer la sécurité du territoire et la défense.



Un convoi suisse, protégé par des blindés autrichiens, passe un «check point» (Photo: AFO).

Réponse aux défis du XXI^e siècle

La coopération internationale s'inscrit donc comme une exigence incontournable si l'on veut rendre notre pays apte à répondre efficacement à la multiplicité des risques et des menaces de demain. Notre sécurité dépendra toujours plus directement de la sécurité de notre environnement proche ou lointain. Il est de notre devoir de nous engager solidairement avec les autres nations pour contribuer à la prévention de la guerre et à la gestion des crises. Répondre à une telle exigence implique cependant de disposer des moyens nécessaires. Dans ce domaine, il s'agira d'obtenir rapidement les bases juridiques qui permettront l'engagement armé de nos militaires à l'étranger. Cette condition est essentielle à l'établissement de notre crédibilité face à nos

partenaires. Il apparaît tout aussi nécessaire de disposer à l'avenir de moyens de transport aérien adaptés au déploiement, au soutien et au retrait de contingents militaires suisses engagés en Europe pour des actions immédiates de courte durée ou pour de longues périodes.

La sécurité par la coopération ne sera en aucun cas gratuite. D'importants efforts seront encore nécessaires, de nombreux points devront encore être discutés, affinés et développés. La voie est cependant ouverte; il s'agit maintenant de s'y engager résolument. La coopération à l'intérieur du pays et à l'extérieur vont de pair. Un engagement accru à l'étranger ne remet nullement en cause notre indépendance; au contraire, il contribue notablement à la renforcer.

H.-U. S.